

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'intérieur

Arrêté du 28 DEC. 2020

approuvant les modifications apportées aux statuts de la fondation
reconnue d'utilité publique dite « Fondation Nationale Entreprise et Performance (FNEP) »

NOR : INTD2025550A

Le ministre de l'intérieur,

Sur le rapport du directeur des libertés publiques et des affaires juridiques,

Vu la loi n° 87-571 du 23 juillet 1987 modifiée sur le développement du mécénat, notamment son article 18 ;

Vu le décret n°2007-807 du 11 mai 2007 relatif aux associations, fondations, congrégations et établissements publics du culte et portant application de l'article 910 du code civil, notamment son article 9 ;

Vu le décret du 27 décembre 1973 qui a reconnu comme établissement d'utilité publique la fondation dite « Fondation Elf-Air France », et l'arrêté du 10 août 2012 qui a modifié en dernier lieu les statuts ;

Vu la délibération en date du 17 juillet 2020 du conseil d'administration de la fondation prise par voie de consultation écrite ;

Vu l'avis favorable de la ministre de la transformation et de la fonction publiques du 3 août 2020 ;

Vu l'avis favorable du ministre de l'économie, des finances et de la relance du 5 août 2020 ;

Vu l'avis favorable de la ministre de la transition écologique du 3 septembre 2020 ;

Vu l'avis favorable du ministre de l'Europe et des affaires étrangères du 11 septembre 2020 ;

Vu l'avis favorable de la ministre de l'enseignement supérieur, de la recherche et de l'innovation du 23 septembre 2020 ;

Vu les nouveaux statuts proposés ;

Vu les pièces établissant la situation financière de la fondation ;

Vu les autres pièces du dossier ;

Conformément à l'avis du Conseil d'Etat (section de l'intérieur),

Arrête :

Article 1^{er}

La fondation dite « Fondation Nationale Entreprise et Performance (FNEP) », dont le siège est à Paris (75) et qui a été reconnue comme établissement d'utilité publique par décret du 27 décembre 1973, est régie par les statuts annexés au présent arrêté.

Article 2

Le directeur des libertés publiques et des affaires juridiques est chargé de l'exécution du présent arrêté qui sera publié au *Journal officiel* de la République française.

Fait, le

23 DEC. 2020

Pour le ministre et par délégation,


Le chef de bureau
des Associations et Fondations
Rémi BOURDU